



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 9 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 9 décembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Date de la convocation : 01/12/2014

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Joseph BOIVENT, Jacques BENARD, André LEFEUVRE, Joël SIELLER, Robert LABBE, Jean-Pierre MARTIN, Christian COUET, Jean-François GUERIN, Jean-Luc OHIER (suppléant de M. Jean-Luc BOURGEOUX)

Pouvoir : aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Luc BOURGEOUX, Philippe BONNIN, Marc HERVE, Mathieu THEURIER, Jean Francis RICHEUX

Assistaient également : Mesdames Evelyne PANNETIER et Martine JOUANNET du Symeval, Monsieur Philippe LETOURNEL de OUEST35, Monsieur Vincent PITOIS du SMPBR et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Yannick NADESAN

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants + pouvoir : 11

ADMINISTRATION GENERALE

N°14/12/09

Fixation du montant du fonds de concours pour 2015

2d, allée Jacques Frimot . 35000 RENNES
Tél. : 02 99 85 50 69 . Fax : 02 99 85 52 35
contact@smg35.fr
www.smg35.fr

Comité Syndical du 9 décembre 2014

N°14/12/09 Fixation du montant du fonds de concours pour 2015

Rapport,

Vu l'obligation statutaire de fixer annuellement le montant du fonds de concours,

Vu la validation du schéma départemental et de son plan de financement en date du 3 juillet 2007.

Vu les perspectives de travaux et d'évolution de trésorerie suivantes :
au vu de l'importance des travaux à venir (traversée sous la Rance, 2^{ème} phase de Villejean, 3^{ème} tranche Férel-Rennes,...) les simulations les plus optimistes montrent qu'il faudra passer au moins à 0.18€/m³ en 2016. A ces montants, il faudra rajouter :

- + 1ct si la consommation augmente peu (hypothèse basse du schéma)
- + 2ct si le SMG prend en charge à 100% le coût des échanges d'eau de Férel-Rennes
- L'intégration de nouvelles dépenses (voir feeders sur CE)

A noter qu'à partir de 2017, la participation au remboursement d'emprunts sera supérieure aux recettes actuelles.

Une évolution de la trésorerie est présentée (en supposant que toutes les inscriptions 2014 ont été réalisées).

Au vu de ces données, il est proposé d'étaler l'augmentation du montant du fonds de concours et de le porter à 0,17€ (+1ct) pour 2015.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°)- FIXER le montant du fonds de concours, pour l'année 2015, à 0,17€/m³d'eau facturé.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Une abstention est enregistrée.

Fait à Rennes, le 9 décembre 2014

Le Président,

Auguste FAUVEL

